

Ce livre est destiné à toute personne impliquée dans le droit ou intéressée par les neurosciences. Il pose la question de la place à accorder à l'imagerie fonctionnelle cérébrale, aux nouvelles neurotechnologies et plus largement aux neurosciences dans le droit.

Au regard de la rapidité des progrès et de l'émergence de nouvelles connaissances sur le cerveau, il est possible que la loi ait toujours un temps de retard.

Une anticipation des problèmes qui seront soulevés demain et après-demain par les neurosciences permettra-t-elle au droit de ne pas être éternellement dépassé ?

Philippe Menei, Professeur de neurochirurgie à l'université d'Angers et chercheur à l'INSERM, est spécialiste des tumeurs cérébrales pour le traitement desquelles il introduit au bloc opératoire les nouvelles technologies. Il s'intéresse aussi aux retentissements humains et sociétaux des neurotechnologies.

Fabien Dworzak est enseignant et chercheur à l'université de Lyon. Ses travaux de recherche sont axés sur les enjeux sociaux, politiques, éthiques, juridiques, liés aux découvertes biologiques et aux interventions sur le vivant, particulièrement dans le domaine des neurosciences : transhumanisme, neuroéducation, neurodroit, neuromanagement.

ISBN : 978-2-14-032565-6
14 €



R&I RENCONTRES
ET INTERFÉRENCES

L'Harmattan



Cerveau et Droit

*Impact des neurosciences sur le droit,
aujourd'hui et demain*